



## Comité de parents du Centre de services scolaire des Découvreurs

Le 10 décembre 2025, 19 h 30  
À la salle D1-86 du centre administratif  
*Procès-verbal de la 3e rencontre de 2025-2026*

### Étaient présents (en gras)

DÉLÉGUÉ	ÉCOLE	SUBSTITUT
<b>Mme Catherine Vaillancourt</b>	École d'éduc. internationale Filteau	M. Pierre-Luc Bourret
<b>Mme Bintia Piron</b>	École Des Cœurs-Vaillants	Mme Marloes Poiesz
Mme Patricia Béland	École Des Hauts-Clochers	M. Moustapha Faye
<b>Mme Maxine Dandois-Fafard</b>	École du Campanile	Mme Gitane Boivin
		M. Mehieddine Harzallaoui
<b>Mme Sophie Lépine Zaruba</b>	École Fernand-Seguin	Mme Marie-Josée Laprise
<b>Mme Clémence Morin</b>	École L'Arbrisseau	Mme Aude Bourdon
<b>Mme Lucie Robitaille</b>	École L'Étincelle/Trois-Saisons	M. Éric Fournier
<b>Mme Viviane Blanchette-Dimbeko</b>	École Le Ruisselet	Mme Andrée-Anne Racette Dorion
Mme Tina Fournier	École Les Bocages	Mme Jasmine Trudel
Mme Andrée Jobidon	École Les Primevères/Jouvence	Mme Audrey Lamontagne
<b>Mme Mélanie Lahaie</b>	École Les Sources	Mme Marie-Claude Bouchard
		M. Olivier Dufour
Mme Geneviève Bannon	École Marguerite-d'Youville	Mme Nahed Mersini
M. Martin Fournier	École primaire Notre-Dame-de-Foy	—
<b>M. Karl-Alexandre Jahjah</b>	École Sainte-Geneviève	Mme Salsabil Dallagi
<b>Mme Caroline Trottier</b>	École Saint-Louis-de-France	M. Jean-Louis Tedone
<b>M. Sébastien Pomerleau</b>	École Saint-Mathieu	M. Alain Marcoux
Mme Élodie Petitclerc	École Saint-Michel	<b>M. Jacques-Étienne Beaudet</b>
M. Dominique Turmel	École Saint-Yves	<b>Mme Marie-Michèle Santerre</b>
Mme Julie Fecteau	École Madeleine-Bergeron	Mme Isabelle Langlois
<b>M. Adrien Lahaye</b>	École Des Pionniers	M. Jean-Philippe Dubé-Ferland
<b>Mme Marie-Christine Nolet</b>	Collège des Compagnons	Mme Héléna Megnoux
		Mme Amélie Roy
M. Mohamed Srhayri	École De Rochebelle	<b>Mme Julie Baribeau</b>
<b>M. Sylvain Chabot</b>	Polyvalente L'Ancienne-Lorette	M. Guy Foumbue
<b>M. Denis Lefrançois</b>	Représentant CCSEHDAA	Mme Julie Thompson-Bernier

Autres présences :

Mme Marie-Pierre Lamarche, directrice générale

M. Daniel Boucher et M. Alex Lavallée, membres du public

Agit à titre de rédacteur du procès-verbal : M. Sébastien Jules

# **1. Ouverture de la séance**

## **1.1. Mot de bienvenue**

M. Sébastien Pomerleau souhaite la bienvenue aux membres du comité de parents.

## **1.2. Adoption de l'ordre du jour du 10 décembre 2025**

M. Pomerleau présente l'ordre du jour de la rencontre.

---

### **1. Ouverture de la séance**

1.1. Mot de bienvenue

1.2. Adoption de l'ordre du jour du 10 décembre 2025

1.3. Adoption et suivis du procès-verbal du 12 novembre 2025

### **2. Interventions du public**

2.1. Daniel Boucher – Transport scolaire

### **3. Consultation et information du centre de services scolaire**

3.1. Consultation sur le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et prévisions de clientèle

3.2. Information de la direction générale

### **4. Affaires pour prise de décision et discussion**

4.1. Transport scolaire – Discussion

4.2. Budget 2025-2026 du comité de parents

### **5. Rapports des représentants et des comités**

5.1. Présidence

5.2. Parents d'élève au conseil d'administration du CSS

5.3. Représentant du comité consultatif des services aux EHDAA

5.4. Déléguées à la Fédération des comités de parents du Québec

5.5. Autres représentants et comités

### **6. Interventions des membres**

### **7. Fermeture de la séance**

7.1. Prochaine réunion – 11 février 2026

7.2. Levée de la séance

---

Il est proposé par M. Denis Lefrançois, appuyé par Mme Catherine Vaillancourt d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**Adopté à l'unanimité**

### **1.3. Adoption et suivis du procès-verbal du 12 novembre 2025**

M. Pomerleau demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 12 novembre 2025. Aucune modification n'est demandé.

Il est proposé par M. Adrien Lahaye, appuyé par Mme Clémence Morin d'adopter le procès-verbal tel que proposé.

**Adopté à l'unanimité**

M. Pomerleau confirme qu'il n'y a qu'un seul suivi au procès-verbal. Il indique que le comité a été consulté sur le cadre relatif aux services éducatifs et qu'il a transmis l'avis au centre de services scolaire. Le sujet sera traité lors du prochain conseil d'administration.

## **2. Interventions du public**

M. Boucher, parent de l'école L'Arbrisseau, intervient pour exprimer ses préoccupations sur les critères d'éligibilité au transport scolaire, notamment l'attribution des places excédentaires et la distance maison-école.

Pour la première fois cette année, M. Boucher s'est vu refuser le transport scolaire pour son fils aîné, sous prétexte qu'il n'y avait plus de places disponibles. La famille a été informée de ce refus seulement une semaine avant la rentrée scolaire, ce qui a causé d'importants problèmes d'organisation, les deux parents occupant des emplois exigeants. Ils ont dû réorganiser leur logistique à la dernière minute en sollicitant l'aide d'une tante pour le transport des enfants.

M. Boucher a contesté l'application de la politique du centre de services concernant les places excédentaires. Il a relevé que le critère du « premier arrivé, premier servi » appliqué par le coordonnateur n'était pas explicitement prévu dans la politique elle-même.

Le dossier a été porté devant le protecteur de l'élève, qui a conclu que :

- Le centre de services avait effectivement mal appliqué la directive en utilisant l'ordre de réception des demandes comme critère de priorité.
- Toutefois, même avec une application correcte de la directive, son fils se serait classé 19e dans l'ordre de priorité, ce qui ne lui aurait pas garanti de place.

M. Boucher considère que ces critères devraient être revus, notant que les élèves doivent souvent marcher de longues distances et que l'attribution des places excédentaires pourrait être améliorée.

M. Pomerleau remercie M. Boucher pour son intervention et indique que le comité discutera du transport scolaire plus tard dans la rencontre, mais sans parler directement d'un cas précis.

### **3. Consultation et information du centre de services scolaire**

#### **3.1. Consultation sur le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et prévisions de clientèle**

M. Pomerleau introduit le sujet en rappelant qu'il s'agit d'une consultation annuelle. Il invite la direction générale à présenter le plan.

Mme Lamarche explique qu'il existe deux documents distincts : l'analyse des clientèles et le plan triennal concernant l'usage des bâtiments du centre de services scolaire.

Elle souligne qu'il existe une différence entre la capacité officielle du ministère et la capacité réelle du CSS. Le ministère calcule la capacité selon des normes nationales strictes (locaux, ratios élèves-enseignants, conventions collectives), mais cette méthode ne correspond pas toujours à la réalité physique sur le terrain.

Pour répondre à l'augmentation de la clientèle, le CSS a développé sa propre lecture appelée « capacité terrain réelle », souvent supérieure à la capacité officielle. Lorsque les écoles débordent, le CSS procède à des « agrandissements par en dedans » : conversion de locaux administratifs en classes, récupération d'espaces de services de garde, optimisation de chaque recoin. L'objectif est de préserver la vie de quartier en évitant de refuser des élèves.

Concernant les prévisions de clientèle, la méthode du « vieillissement » suit le passage des élèves d'un niveau à l'autre. Mme Lamarche admet que ce n'est pas une « boule de cristal » : l'immigration et les nouveaux développements immobiliers sont difficiles à intégrer. Ces prévisions servent à alerter le ministère et les municipalités des besoins futurs. Une nouvelle école primaire est prévue pour septembre 2029, mais n'apparaîtra dans les documents officiels qu'un an avant son ouverture.

Un membre demande quand la nouvelle école du secteur Legendre apparaîtra dans le plan triennal. Mme Lamarche répond qu'elle apparaîtra l'année précédant son ouverture en septembre 2029.

Il est proposé par M. Karl-Alexandre Jahjah, appuyé par M. Denis Lefrançois que le comité de parents donne un avis favorable au conseil d'administration concernant le projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 et prévisions de clientèle.

**Adopté à l'unanimité**

## 3.2. Information de la direction générale

Mme Lamarche indique que l'agrandissement du Collège des Compagnons se poursuit dans les temps pour une ouverture en septembre 2026. Elle précise que le gel du sol oblige actuellement les équipes à utiliser du chauffage pour couler les fondations, ce qui complexifie les travaux sans toutefois retarder l'échéancier.

Mme Lamarche informe que la nouvelle école primaire est prévue pour septembre 2029. Elle mentionne que le CSS travaille déjà sur la répartition des ressources humaines et budgétaires, car l'ouverture d'une école ne génère pas d'élèves supplémentaires (donc pas de nouveau financement), mais nécessite une redistribution du personnel existant.

Mme Lamarche aborde les enjeux législatifs et pédagogiques. Elle indique que le projet de loi 94 sur la laïcité, qualifié de « colossal », inquiète la direction, particulièrement pour les services de garde. Elle explique que le CSS craint de perdre des employées qualifiées (éducatrices portant le voile) en raison des nouvelles contraintes sur le port de signes religieux.

Mme Lamarche partage que, suite à un avis du Protecteur de l'élève, le CSS doit assurer 180 jours de présence réelle. Elle précise que cela change la culture des examens : les sessions sont étalées (jusqu'au 19 décembre) et les écoles doivent offrir des activités l'après-midi pour éviter que les élèves ne quittent l'école après leurs examens du matin.

Mme Lamarche aborde la modernisation administrative. Elle indique qu'un projet pilote vise à centraliser les tâches administratives des services de garde (comme la paie) pour libérer les techniciennes et leur permettre de mieux soutenir les équipes sur le terrain.

Mme Lamarche indique que le CSS collabore avec d'autres CSS pour partager des logiciels (ex: gestion informatisée des comptes de dépenses) et réduire l'usage du papier. Elle mentionne que l'intelligence artificielle commence également à être intégrée pour accélérer certains processus internes.

À la suite d'une question d'un membre, Mme Lamarche explique qu'un programme de soutien financier du ministère de l'Environnement vise à aider les écoles à mettre en place la gestion des matières organiques. Elle précise que regrouper toutes les écoles dans une même demande est bénéfique car cela permet d'acheter en volume des contenants de récupération et d'obtenir les services d'un consultant pour accompagner les écoles dans la mise en place du programme. Une analyse de la faisabilité est en cours.

À la suite d'une question d'un membre, Mme Lamarche indique que le CSS partage les frais d'entretien et d'inspection des modules de jeux à 50 % avec les villes de Québec et de Saint-Augustin. Plus précisément, la ville de Québec effectue l'inspection et les réparations, puis facture 50 % des coûts au centre de services scolaire. Pour Saint-Augustin, c'est le centre de services scolaire qui effectue l'inspection et les réparations, et qui facture 50 % des coûts à la

ville. La ville de L'Ancienne-Lorette ne participe pas au partage des coûts, donc le centre de services scolaire assume tout.

Pour ce qui est du remplacement complet des modules, lorsque c'est trop brisé ou que les pièces n'existent plus, cela relève entièrement du budget du centre de services scolaire. Parfois, il est possible de négocier un nouveau partenariat avec la ville pour un remplacement complet, mais cela dépend de leurs priorités et de leur budget. Le financement du centre de services scolaire pour l'aménagement des cours d'école est minuscule. Ainsi, il arrive qu'un module ne puisse pas être remplacé et soit simplement retiré.

Un membre soulève la question des outils administratifs pour les services de garde. Elle mentionne que les éducatrices doivent gérer beaucoup de documents administratifs (formulaires PDF à remplir, à signer, à scanner et à envoyer par courriel). Elle se demande si des outils automatisés pourraient être développés, possiblement via l'application Clic École, pour alléger cette charge administrative. Mme Lamarche répond que Clic École, développé par le ministère, ne peut pas être modifié par le centre de services scolaire et n'a pas été conçu pour gérer les services de garde. Elle reconnaît le besoin d'outils automatisés et explique que le service informatique du centre est petit et a une capacité de développement limitée.

Mme Lamarche partage toutefois une bonne nouvelle : les centres de services scolaires travaillent maintenant ensemble de manière décloisonnée. Ils développent dans un nouveau langage et d'une nouvelle façon permettant de transférer les outils entre centres de services scolaires. Elle indique que des catalogues de développements d'outils sont maintenant disponibles entre les centres de services scolaires. Il y aura donc de grandes avancées informatiques dans tous les secteurs d'activité. L'intelligence artificielle fait aussi son apparition dans les programmations pour accélérer certains processus, tout en respectant les lois de confidentialité et de sécurité de l'information. Le ministère encourage cette collaboration entre les centres de services scolaires.

## **4. Affaires pour prise de décision et discussion**

### **4.1. Transport scolaire – Discussion**

M. Pomerleau introduit la discussion en rappelant que le CSS va consulter le comité de parents concernant des modifications à la Directive relative au transport scolaire. Il propose de commencer la réflexion aujourd'hui pour être mieux préparés en février et éventuellement de proposer d'autres modifications.

M. Pomerleau présente une grille de discussion organisée en cinq blocs thématiques : organisation des parcours, attribution des places excédentaires, communication avec les parents, ponctualité et fiabilité ainsi que autres sujets. Des codes QR sont disponibles pour que les membres transmettent leurs commentaires, qui seront compilés avec les commentaires oraux, pour une analyse globale.

Mme Julie Baribeau demande une clarification sur les distances d'éligibilité. M. Pomerleau confirme que c'est 0,8 km au préscolaire et 1,6 km au primaire, ce qui signifie qu'un enfant du préscolaire peut avoir droit au transport mais pas son frère ou sa sœur au primaire.

Mme Maxine Dandois-Fafard soulève que la politique s'intitule « politique sur le transport scolaire » alors qu'elle ne traite que du transport motorisé. Elle se demande pourquoi la politique n'inclut pas le transport actif, alors que 60 % des enfants ne font pas assez d'activité physique. Elle suggère d'avoir des discussions avec les municipalités pour sécuriser les parcours, installer des brigadiers et aménager les infrastructures nécessaires.

M. Karl-Alexandre Jahjah poursuit dans le même sens en proposant d'inclure un critère de sécurité dans la politique. Il suggère d'évaluer non seulement la distance, mais aussi l'existence d'un parcours sécuritaire, ce qui permettrait de mettre la pression sur les villes pour modifier les infrastructures.

Un membre a remarqué que ce n'est pas tous les parents qui reçoivent le courriel pour s'inscrire au transport scolaire et tous ne le reçoivent pas au même moment. D'ailleurs, elle ne comprend pas pourquoi elle le reçoit.

M. Pomerleau remercie les membres pour leur partage et rappelle que le code QR est disponible si les membres souhaitent apporter d'autres éléments. Afin de proposer les orientations au comité de parents, il propose la création d'un sous-comité qui traitera du sujet. Puisqu'aucun membre n'est intéressé à siéger sur ce sous-comité, le comité exécutif analysera le dossier.

## **4.2. Budget 2025-2026 du comité de parents**

M. Pomerleau présente le budget 2025-2026 du comité de parents.

Le comité de parents dispose d'un budget de 6 600 \$ en 2025-2026 provenant du centre de services scolaire, soit le même montant que l'année précédente. Les dépenses prévues s'élèvent à 6 600 \$. Toutefois, en incluant les dépenses de 2024-2025 imputées en 2025-2026, les dépenses s'élèvent à 7 366 \$ représentant un déficit d'environ 766 \$. Dans l'éventualité où un déficit est réellement constaté, cela ne devrait pas causer problème avec le centre de services scolaire.

M. Pomerleau précise que pour 2024-2025, sur un budget de 6 600 \$, un peu plus de 3 000 \$ ont été dépensés, générant ainsi un surplus. Toutefois, cet argent n'est pas conservé au comité de parents comme c'est aussi le cas pour les conseils d'établissement.

Il est proposé et appuyé d'adopter le budget 2025-2026 du comité de parents.

**Adopté à l'unanimité**

## 5. Rapports des représentants et des comités

### 5.1. Présidence

M. Pomerleau mentionne que le comité de parents et le centre de services scolaire ont reçu une demande d'accès à l'information en lien avec notre avis sur la gestion des allergies alimentaires. L'information a été transmise à la secrétaire générale.

M. Pomerleau présente les résultats d'un sondage auprès des membres sur les délais de dépôt des documents aux conseils d'établissement. Même si la plupart des écoles ne respecte pas la loi, il se dit agréablement surpris du taux de conformité au délai de sept jours prévus dans la loi. Certaines écoles sont toutefois en situation de grandes irrégularités, notamment le Collège des Compagnons où les documents sont parfois fournis le jour même. Le comité exécutif déterminera les suites à donner au sondage.

M. Pomerleau mentionne qu'il y a eu un cercle des présidents la semaine passée avec une douzaine de participants. Mme Clémence Morin et M. Karl-Alexandre Jahjah ont animé la rencontre en son absence. Mme Morin indique que trois sujets ont été abordés : l'animation des rencontres, les communications avec les parents et les relations avec l'OPP.

M. Pomerleau indique que la page web du comité de parents présentent plusieurs années d'archives. Le comité exécutif propose de limiter les archives publiques à trois années complètes et demande aux membres s'ils sont d'accord avec cette orientation. Les membres adhèrent à cette orientation.

M. Pomerleau a assisté au Sommet des présidents de comité de parents organisé par la Fédération des comités de parents du Québec. Il y a eu notamment eu des discussions sur les idées pour les appliquer les sept fonctions du comité de parents et sur les responsabilités et défis du président. L'activité a été très appréciée par les participants, incluant lui.

M. Pomerleau rappelle qu'une formation sur le financement des CSS et des écoles se tiendra le 14 janvier prochain. Cette formation est offerte à tous les membres des conseils d'établissement. Il invite donc les membres à transmettre le lien de la rencontre envoyé récemment à tous les membres de votre CE. C'est également le cas pour la rencontre des OPP et des fondations qui aura lieu le 19 mars. Les membres sont invités à transmettre le lien de la rencontre envoyé récemment aux membres de vos OPP et fondations.

## **5.2. Parents d'élève au conseil d'administration du CSS**

Mme Clémence Morin indique que la consultation sur le cadre relatif aux services éducatifs a été lancée par le conseil d'administration lors de sa dernière rencontre.

Le conseil d'administration a également examiné le budget de fonctionnement et d'investissement pour les écoles, incluant les échelles de priorisation des investissements (planchers, peinture, rénovations).

Finalement, le conseil a examiné le plan d'engagement à la réussite (PER) et son plan d'action annuel, qui établissent les orientations du centre de services scolaire.

## **5.3. Représentant du comité consultatif des services aux EHDAA**

M. Denis Lefrançois rend compte de la visite effectuée par le CCSEHDAA à l'école de l'Étincelle le 3 décembre, où les membres ont pu visiter les locaux et les classes adaptées. Il rapporte que les ententes de scolarisation pour le partage de services entre centres de services font l'unanimité. Concernant les effectifs EHDAA, ils demeurent stables cette année malgré une hausse marquée les années précédentes. Enfin, il mentionne que le formulaire de rapport sur les demandes de révision au CA doit être révisé pour assurer l'exactitude des chiffres présentés.

## **5.4. Déléguées à la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)**

Mme Marie-Christine Nolet présente les faits saillants du conseil général du 29 novembre à Québec :

- Présentation de résultats préliminaires d'une recherche sur la communication parent-école
- Discussions sur les défis des agrandissements d'écoles réduisant les espaces communs
- Présentation sur l'intelligence artificielle en éducation (lien dans le bulletin CG Express)
- Ateliers sur les plans d'intervention et le projet de loi 94 concernant l'application des règles des conseils d'établissement

Les documents de la rencontre contiennent une liste des outils offerts par la FCPQ.

## **5.5. Autres représentants et comités**

Aucune autre information n'est présentée par les représentants des autres comités.

## 6. Interventions des membres

Une discussion s'engage sur les coûts des sorties scolaires et les différentes pratiques dans les écoles. Des membres partagent les approches de leur école respective concernant le financement des activités et sorties éducatives.

- Une membre mentionne que dans son école, les sorties coûtent maximum 25 \$ par famille pour l'année complète. Aucune sortie ne se fait en dehors de ce montant maximal, sauf pour les classes nature qui peuvent coûter jusqu'à 200 \$.
- D'autres membres partagent des pratiques différentes, notamment l'importance de proposer dans les sondages aux parents l'option : « Non, mon enfant ne participera pas, mais je suis d'accord pour que la sortie ait lieu ». Cela évite qu'un petit nombre de parents bloquent une sortie pour tout le groupe.
- Les membres soulignent l'importance de toujours mentionner dans les communications que si une famille ne peut vraiment pas payer, des solutions budgétaires seront trouvées.

Un membre soulève une question en lien avec le projet de loi 94 sur la laïcité. Il fait remarquer qu'on demande au personnel d'être laïc, mais que plusieurs écoles portent des noms de saints (Saint-Mathieu, Saint-Michel, Saint-Louis-de-France, etc.). Elle trouve qu'il y a une incohérence et se demande si le centre de services scolaire a réfléchi à cette question.

- M. Sébastien Pomerleau, représentant de l'école Saint-Mathieu, répond de manière personnelle. Il indique que cette réflexion n'a pas eu lieu à son école. Il souligne que le quartier s'appelle Saint-Mathieu, ce qui explique le nom de l'école. Il estime que ce serait différent s'il y avait une croix sur le bâtiment, ce qui serait plus litigieux.
- Mme Bintia Piron intervient pour demander si la loi considère les noms d'écoles comme une atteinte à la laïcité. Elle pense que les parents ne sont pas trop touchés par cette question.

## 7. Fermeture de la séance

### 7.1. Prochaine réunion – 11 février 2026

M. Pomerleau annonce que la prochaine rencontre du comité de parents aura lieu le 11 février 2026 à 19h30.

Il précise qu'il n'y aura pas de rencontre en janvier. En janvier, il y aura plutôt une formation sur le financement des centres de services scolaires et des écoles, prévue le 14 janvier 2026 en ligne. Les membres ont reçu le lien pour s'inscrire.

## **7.2. Levée de la séance**

M. Pomerleau remercie tous les membres pour leur présence et leur participation. Il leur souhaite une très belle fin de soirée et de joyeuses fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.